

Chiffre d'affaires par taille d'entreprise

À savoir

- Dans les pays de l'OCDE, les PME représentent en moyenne 60 % du chiffre d'affaires total, mais aux alentours de 80 % dans des économies plus petites telles que le Luxembourg, l'Estonie et la Lettonie.
- En général, plus l'entreprise est grande, plus le chiffre d'affaires par personne occupée est élevé. Ce résultat reflète en partie une plus forte intensité capitalistique, mais les effets de composition et les structures actionnariales peuvent également jouer un rôle déterminant, ce qui signifie que, dans certaines économies, les entreprises plus petites réalisent un chiffre d'affaires par personne employée plus élevé. Par exemple, les entreprises de commerce de gros et de détail enregistrent généralement un chiffre d'affaires par personne employée plus élevé que d'autres entreprises, et les PME dépendantes (possédées par des groupes d'entreprises de plus grande taille) peuvent également afficher une intensité capitalistique relativement élevée (il s'agit souvent de propriété intellectuelle).

Pertinence

Le chiffre d'affaires des entreprises est une dimension utilisée seule ou en combinaison avec l'effectif pour définir les classes de taille aux fins d'élaboration des politiques. Ces classes de taille sont utilisées afin de déterminer, par exemple, le droit à une aide financière ou à d'autres programmes de soutien aux petites entreprises.

Définitions

Le *chiffre d'affaires* est défini comme le total des montants facturés par l'unité d'observation au cours de la période de référence, correspondant aux ventes marchandes de biens ou de services fournis à des tiers. Le chiffre d'affaires comprend tous les impôts et taxes grevant les biens ou services facturés par l'unité, à l'exception de la TVA facturée par l'unité à ses clients et des autres impôts déductibles assimilés et directement liés au chiffre d'affaires. Il comprend également tous les autres frais (transport, emballage, etc.) imputés aux clients, même si ceux-ci figurent séparément sur la facture et correspondent à un service assuré par l'unité. Les ristournes et rabais accordés aux clients, ainsi que la valeur des produits retournés, sont déduits des recettes perçues par l'unité dans le calcul du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires exclut les recettes enregistrées

dans les comptes dans les postes « autres produits d'exploitation », « produits financiers » et « produits exceptionnels ». En sont également exclues les subventions d'exploitation reçues des pouvoirs publics ou d'autorités supranationales.

Le chiffre d'affaires dans chaque classe de taille est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises.

Le *chiffre d'affaires par personne occupée* s'obtient en divisant le chiffre d'affaires des entreprises de chaque classe de taille par le nombre de salariés correspondant.

Comparabilité

Compte tenu des pratiques différentes des pays en matière de collecte de données, la ventilation par classe de taille utilisée, à savoir 1-9, 10-19, 20-49, 50-249 et 250+, offre une comparabilité optimale. Certains pays utilisent des conventions différentes : pour le Mexique, « 1-9 » correspond à « 1-10 », « 10-19 » correspond à « 11-20 », « 20-49 » correspond à « 21-50 », « 50-249 » correspond à « 51-250 » et « 250+ » à « 251+ » ; pour la Turquie, « 1-9 » correspond à « 1-19 » ; pour l'Australie, « 1-9 » correspond à « 1-9 », « 50-249 » à « 20-199 », et « 250+ » à « 200+ ».

L'unité statistique utilisée pour le Mexique n'est pas l'entreprise, mais l'établissement. Pour les États-Unis, la Fédération de Russie et la Suisse, les données se réfèrent au nombre de salariés.

On observe une rupture de séries dans les données en 2013 pour la Finlande et le Portugal et en 2014 pour la France. Pour le Royaume-Uni, les données présentées n'incluent pas les quelque 2.6 millions de petites entreprises non enregistrées, c'est-à-dire des entreprises n'atteignant pas le seuil prévu pour le régime de la taxe sur la valeur ajoutée et/ou celui de la retenue de l'impôt à la source (pour les entreprises employant des salariés).

Source

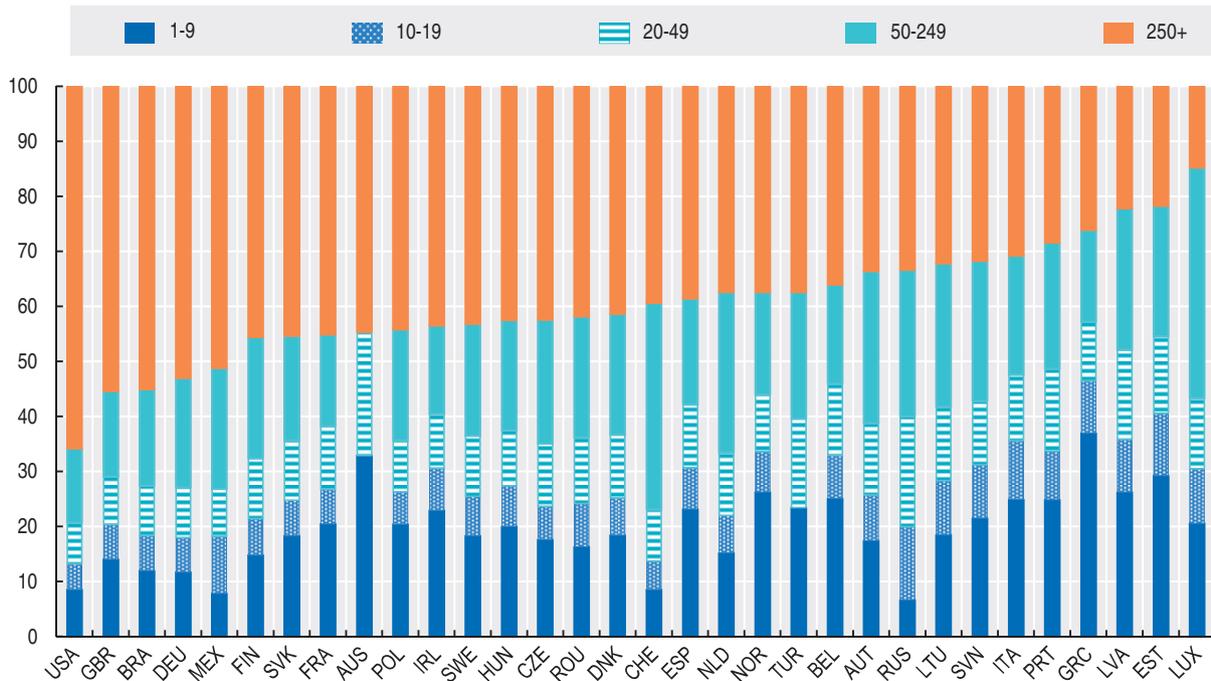
OCDE, *Statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS)* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/sdbs-data-fr>.

Pour en savoir plus

OCDE (2010), *Structural and Demographic Business Statistics*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264072886-en>.

Graphique 2.19. **Chiffre d'affaires par taille d'entreprise, secteur marchand**

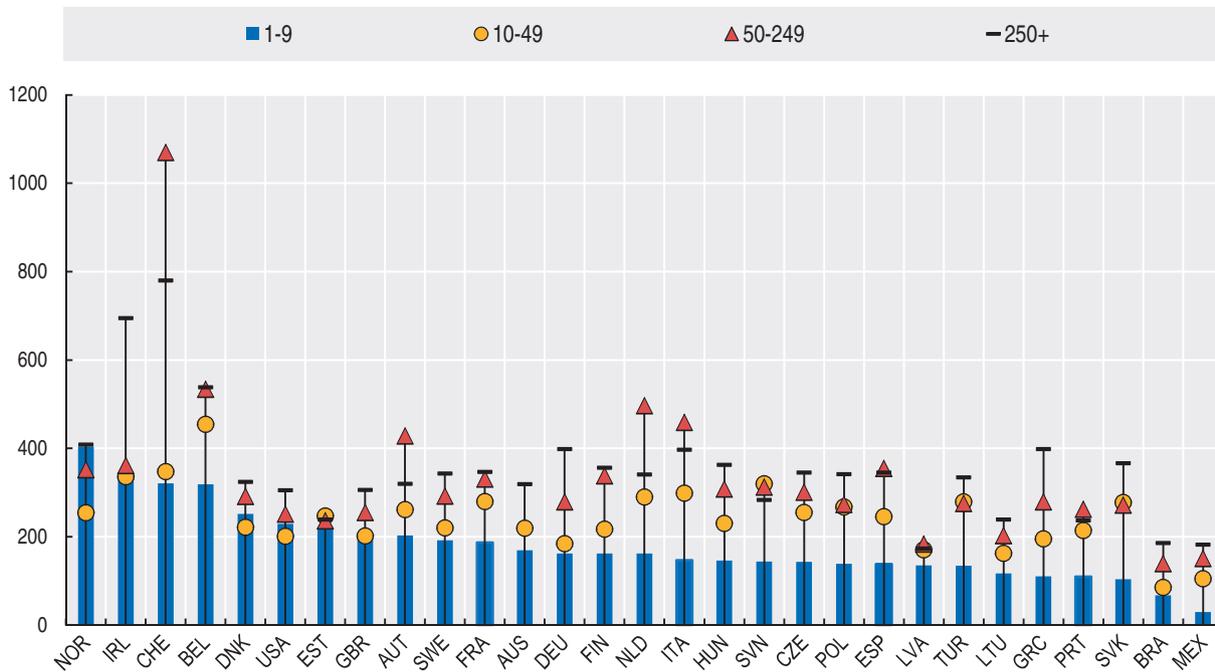
Pourcentage du chiffre d'affaires total, 2014 ou dernière année disponible



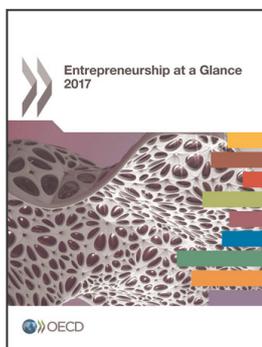
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933652033>

Graphique 2.20. **Chiffre d'affaires par personne occupée, secteur marchand**

Milliers d'USD, PPA, 2014 ou dernière année disponible



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933652052>



Extrait de :
Entrepreneurship at a Glance 2017

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Chiffre d'affaires par taille d'entreprise », dans *Entrepreneurship at a Glance 2017*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2017-8-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.